



Non respect d'un panneau interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3,5 t, dans une commune

Par **Camille14**, le **02/12/2022 à 18:22**

Bonjour,

J'habite dans une petite commune, la rue principale, où j'habite, est interdite aux véhicules de plus de 3,5t, un panneau le signale à l'entrée et à la sortie de la commune.

Mais des engins agricoles, tracteurs avec des remorques, pesant en moyenne 30 t, passent plusieurs fois par jour.

Je l'ai signalé au maire, il n'agit pas .

Que puis je faire ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **02/12/2022 à 23:28**

Bonjour

Pour aller plus loin, vous devez commencer par un R/AR au maire, évoquant un recours auprès de la préfecture et le cas échéant au tribunal administratif.

En cas de non réponse ou négative, vous pourriez mettre en oeuvre.

Par **Camille14**, le **03/12/2022 à 10:00**

Bonjour,

Je vous remercie.

Bonne journée.

Par **Visiteur**, le **03/12/2022 à 12:34**

Je vous en prie.